



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale des territoires

Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)

Compte-rendu de la réunion
Séance du 1^{er} février 2012

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 1^{er} février 2012 en préfecture sous la présidence de Monsieur Eric LE DOUARON, Préfet de l'Isère, après ouverture de la séance par Monsieur Frédéric PERISSAT, secrétaire général de la Préfecture.

Les membres présents :

Mme Marie-Christine DE GOURNAY	Représentant le président du conseil général de l'Isère
M. Gérard SEIGLE-VATTE	Président de la chambre d'agriculture de l'Isère
M. Christian COIGNÉ	Représentant les maires de l'Isère, maire de Sassenage
M. Jean-Luc BALLY	Représentant les structures en charge de SCoT, vice-président de la CA du Pays Voironnais
Me Marie-Thérèse PRUNIER	Représentant la chambre départementale des notaires de l'Isère, notaire à St-Laurent-du-Pont
M. Amédée DE PARSCAU	Représentant les propriétaires agricoles
Mme Martine BRUN	Représentante de la confédération paysanne de l'Isère
M. Jean ROBIN BROSSE	Président de la FDSEA Isère
M. Eric BALLY	Représentant des jeunes agriculteurs de l'Isère
M. Maurice PORCHER	Représentant de la coordination rurale de l'Isère
Mme Chantal GEHIN	Représentante de la FRAPNA Isère
M. Charles ARATHOON	Directeur départemental des territoires de l'Isère

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Paul PRUD'HOMME	Membre suppléant du président de la chambre d'agriculture de l'Isère
M. Jean-Pierre LESTOILLE	Directeur départemental adjoint des territoires de l'Isère
M. Jacky ROY	Adjoint au chef de service études et territoires - DDT Isère
Mme Martine CAVALLERA-LEVI	Chef de service - SANO - DDT Isère
Mme Sylviane MINGAM	Chef d'unité CDT - service études et territoires - DDT Isère
M. Pierre JACOMETTI	Chargé d'aménagement - SANO - DDT Isère
Mme Colette BUISSON	Secrétaire de séance - service études et territoires - DDT Isère

Les membres excusés :

M. Christian NUCCI	Vice-président du conseil général de l'Isère
Mme Claude NICAISE	Représentant les maires de l'Isère, maire de Pact

Les membres absents :

M. Roger BABOUD-BESSE	Président de la Fédération départementale de la chasse de l'Isère
-----------------------	---

Examen du schéma de cohérence territoriale du Nord Isère (SCoT Nord Isère)

Le contexte d'élaboration du schéma est introduit par Mme Martine Cavallera-Levi.

Ensuite, les représentants du syndicat mixte du SCoT Nord Isère : M. Jean-Pascal Vivian, M. Alain Maguet, vices-présidents et Mme Marie-Christine Evrard, directrice, sont invités à présenter leur dossier.

(cf. diaporama présenté)

Avis de la CDCEA

La commission prend acte de l'inflexion proposée par ce projet de SCoT en terme de consommation de l'espace agricole. Elle estime cependant nécessaire que des prescriptions soient renforcées pour que les objectifs du SCoT en terme de réduction de la consommation foncière, de hiérarchisation des polarités urbaines, de densification et de lutte contre la périurbanisation soient réellement atteints.

La commission propose donc les points d'approfondissement suivants :

- mettre en harmonie le SCoT avec les attendus de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, c'est à dire atteindre, à l'horizon 2020, une diminution de 50 % du rythme de consommation de l'espace agricole ;
- préciser les dispositions qui permettent de limiter réellement et efficacement la périurbanisation ;
- revoir les densités de l'ensemble des catégories de zones (de la ville centre au village) afin de marquer de véritables polarités ;
- retravailler en vue de réduire des superficies de zones dédiées aux activités, d'affirmer le rôle prépondérant de l'intercommunalité et de développer également toutes prescriptions visant à mieux optimiser le foncier, notamment sur les aspects densification et phasage.
Il convient par ailleurs d'abandonner toute référence aux « zones de réflexion à long terme ». La logistique doit être intégrée au volume annuel de foncier dédié au développement économique. Les dispositions relatives aux zones d'activités doivent s'appliquer également aux espaces d'accueil de la logistique. La réhabilitation des « friches logistiques » doit être une priorité affirmée et déclinée ;
- Enfin, des formulations devront être modifiées, comme par exemple la prise en compte des 30 % pour voiries et espaces verts, qui sont à intégrer dans le calcul de la densité dans les villages, ou abandonnées, comme les 1000 m² par construction en l'absence d'assainissement collectif.

Prenant acte de l'engagement pris par les représentants du SCoT d'approfondir ces différents points et de rencontrer les représentants de l'agriculture et de l'environnement, la commission adopte cet avis à l'unanimité moins une abstention.

La séance est levée à 19.30 heures.

Grenoble, le 23 février 2012.

Le Préfet

Eric LE DOUARON